

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION

DELIBERATION BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE du mardi 13 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 13 septembre, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 10 heures, salle Georges Rumen, siège à Guingamp, sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents :

LE MEAUX Vincent ; LE GOFF Philippe ; LE MOIGNE Yvon ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; PUILLANDRE Elisabeth ; CLEC'H Vincent ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; PRIGENT Christian ; LE BARS Yannick ; PARISCOAT Dominique ; GIUNTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; BILLAUX Béatrice ; CONNAN Guy ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; JOBIC Cyril ; LE GOFF Yannick ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; Marie-Thérèse SCOLAN.

Absentes excusées : GUILLOU Claudine ; Fanny CHAPPE



DELBU2022-09-076

Petite enfance - Appel à projet : attribution d'une aide complémentaire SARL Coquelic'home

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération DEL2020-07-235 du 16 juillet 2020, portant délégation d'attribution du Conseil d'agglomération au Bureau communautaire ;

Vu la délibération n° DEL2021-11-206 du 23 novembre 2021 portant création d'un dispositif d'aide de l'agglomération, fléché sur l'acquisition de matériel éducatif et pédagogique pour les Micro-Crèches PAJE et les Maisons d'Assistants Maternels ;

Considérant que le Conseil d'agglomération a chargé le Bureau communautaire, par délégation, d'autoriser l'attribution des aides financières votées par le Conseil d'agglomération ;

Considérant la demande déposée le 6 mai 2022 par Madame Blandine Thieriet, représentante de la SARL Coquelic'Home, portant sur l'acquisition de matériel éducatif et pédagogique dans le cadre de l'installation d'une micro-crèche PAJE à Plouëc-du-Trieux ;

Considérant que ledit dossier présenté répond aux exigences du règlement du dispositif et que l'entretien avec le jury de l'appel à projets en date du 13 mai 2022 a permis de vérifier la pertinence du projet ;

Cette aide sera versée en une seule fois sur présentation des factures acquittées. Par ailleurs, la CAF a validé lors de sa commission d'action sociale un accompagnement financier de 136 800 € pour ce projet.

Au vu de ces éléments, les membres du Bureau communautaire, à l'unanimité décident :

- De valider le versement d'une aide à l'investissement de 2000,00 € (deux mille euros) attribuée à la SARL Coquelic'Home destinée à financer l'acquisition de matériel éducatif et pédagogique dans le cadre de l'installation d'une Micro-Crèche PAJE à Plouec-du Trieux ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Président,
Vincent LE MEAUX

